

Le Pavage de l'espace public de la Petite Italie



L'ARCHITECTURE de l'ensemble immobilier de la *Petite Italie* s'inspire de celle que l'on retrouve dans la région du Val Nure, jumelé avec Nogent-sur-Marne. Le maître d'œuvre désigné par la Ville pour concevoir les aménagements urbains situés aux abords de ces nouvelles constructions a recherché pour l'espace public un matériau noble en harmonie avec les façades colorées de la résidence. Le choix s'est porté sur un pavé en granit jaune tacheté parfaitement adapté à l'ambiance souhaitée dans cet aménagement au cœur du centre-ville.

C'est donc ce type de matériau qui a été intégré au cahier des charges qui a permis d'engager une consultation d'entreprises en vue de l'attribution du marché de travaux. Le projet était complexe, il prévoyait un appareillage très précis en cerces requérant 4 modules de pavés différents en 8 centimètres d'épaisseur sur les trottoirs et en 10 centimètres d'épaisseur sur la chaussée. Les producteurs européens (France et Portugal) sont moins équipés que les producteurs chinois - qui ont de très grosses unités de production - pour fabriquer des modules non-standards, ce qui entraîne des prix plus élevés (+ 40 à + 52 %). De plus, le granit jaune choisi est relativement rare en France. Il est plus répandu au Portugal, mais ces dernières années il s'avère que la qualité est hétérogène et donc peu fiable. Un certain nombre de sinistres sont en cours avec ce type de granit en raison de sa porosité et de sa friabilité, notamment en cas de gel. À ce jour, aucun problème de ce type n'est à déplorer sur le granit chinois du type de celui qui est posé à

Nogent. Voilà pourquoi les pavés de Nogent ont été achetés, par l'entreprise retenue pour exécuter les travaux, en Chine.

Afin de limiter au maximum les émissions de CO₂ liées au transport routier, l'ensemble des matériaux a été acheminé par voie fluviale du port du Havre à Gennevilliers |

Tentative de vol des câbles au stade

DEPUIS DES MOIS les médias annoncent de nombreux vols de câbles pour la récupération des métaux. Dans la nuit du jeudi 17 au vendredi 18 mai dernier, vers 3 heures du matin, c'est ce qui a failli se produire dans l'enceinte du stade Sous la Lune Alain Mimoun.

Des individus se sont introduits dans le stade et ont sectionné les câbles enterrés dans le but de récupérer du cuivre. Finalement rien n'a été volé, grâce à l'intervention rapide de la police municipale sur le site, alertée par l'arrêt de la caméra de vidéo-protection. Les voleurs se sont enfuis en laissant sur place une partie de leur matériel, mais les câbles suivants ont été touchés : câbles d'alimentation de l'éclairage à led périphérique, câble de commande des candélabres, câble d'alimentation de la caméra, câble d'alimentation de l'éclairage du terrain de handball, câble d'alimentation du coffret entre le terrain de handball et les tribunes.

La réparation provisoire des réseaux a pu être faite dans la journée du 18 mai par les différents prestataires. Une évaluation de la réparation définitive est en cours. Suite à cette dégradation, il a été décidé de laisser un éclairage led allumé toutes les nuits, ce qui représente un faible coût, afin de sécuriser le site et permettre à la caméra de vidéo-protection une meilleure visibilité |

Majoration de 30 % des droits à construire : pour ou contre ?

EN MARS DERNIER, le Parlement a voté une loi instituant (pour 3 ans) sur la majorité du territoire français la majoration de 30 % des droits à construire. Les collectivités territoriales dotées de la compétence urbanisme ont la possibilité de mettre en œuvre ou de s'opposer (pour tout ou à partie de leur territoire) à l'application de ce dispositif.

Pour cela, le maire et la municipalité souhaitent avant toute décision préparer une information qui sera diffusée et mise à la disposition du public pour consultation. Ensuite, le Conseil municipal, après en avoir débattu, et avant la date butoir du 23 décembre 2012, votera un projet de délibération fixant la position de la Ville vis-à-vis de ce dispositif.

Le planning prévu est le suivant : le vote d'une délibération du Conseil municipal le 9 juillet fixera les modalités d'information du public, cette information débutera mi septembre et le Conseil municipal délibérera en décembre 2012 pour arrêter la position de la Ville de Nogent |